



ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 3 MARS 2016
Centre sportif de Versoix
Restaurant Le Repère
à 18h30

ORDRE DU JOUR

- 1) Constitution de l'Assemblée générale
 - 2) Election des scrutateurs
 - 3) Approbation du pv de l'AG du 25 mars 2015 (visible sur www.ader-versoix.ch)
 - 4) Rapport de la présidence
 - 5) Rapport du trésorier (exercice 2015)
 - 6) Rapport des vérificateurs des comptes
 - 7) Rapport des activités 2015
 - 7.1 Caisse à savon et fête de la jeunesse
 - 7.2 Visite de la FIBA du 22 octobre 2015
 - 7.3 Concours de déguisement de l'Escalade
 - 8) Approbation des rapports et décharge au comité
 - 9) Projets 2016
 - 9.1 Participation à la Fête de la Jeunesse
 - 9.2 Concours de déguisement de l'Escalade
 - 9.3 Visite culturelle à déterminer
 - 9.4 **Développement de l'ADER, nouveaux objectifs, nouveaux moyens**
 - 10) Votation sur la politique de développement choisie par l'Assemblée
 - 11) Présentation du budget et du montant de la cotisation
 - 12) Mise au vote des objectifs, du budget et du montant de la cotisation
 - 13) Elections
 - 13.1 du comité
 - 13.2 de deux vérificateurs aux comptes et d'un suppléant
 - 13.3 **d'un(e) président(e)**
 - 14) Divers
-

ANNEXES

- Rapport du président
- Bilan et compte d'exploitation au 31.12.2015
- Rapport des vérificateurs des comptes
- Rapport de la Fête de l'Escalade 2015
- Synthèse des objectifs et actions de l'ADER
- Adhésions et démissions de membres en 2015
- Budget 2016
- Composition du comité 2016 et vérificateurs aux comptes
- Liste des membres

INVITES

- | | |
|--|----------|
| ➤ Mme Sabine Dubois
Déléguée à la promotion économique de Versoix | Présente |
| ➤ M. Gilles Chappatte
Président de la FIVEAC | Excusé |

LISTE DES PRESENCES

Entreprises représentées	16
Membres excusés	17
Membres absents	14
Nombre de membres au 3 mars 2016	47

OUVERTURE DE LA SEANCE
A 18H30

M. Pierre Schenker, président, déclare ouverte la dix-neuvième Assemblée générale de l'ADER et remercie les membres de leur présence. Il souhaite également la bienvenue à Mme Sabine Dubois, déléguée à la promotion économique de Versoix et la remercie d'avoir accepté notre invitation.

1) Constitution de l'Assemblée générale

M. Pierre Schenker constate que 16 entreprises sont représentées ce soir. La majorité absolue est donc de 9 voix pour les votations proposées par le comité au cours de la présente séance, valablement constituée et cite les membres qui se sont excusés :

Carrosserie Binggeli Sàrl	Mme Ghislaine Binggeli
Cuttat Optique	M. Louis Cuttat
D. Grenier Architecture SA	M. Dominique Grenier
Della Giacoma & Cie SA	M. Alain Ramel
Espace Intérieur Sàrl	M. Patrick Lutzelschwab
Etude Malek-Asghar	M. Patrick Malek-Asghar
Ferme Courtois	M. et Mme Courtois
Fiduciaire Antoniadis Sàrl	M. Roger Antoniadis
Forma-Plus Sàrl	M. Jean-Marc Leiser
Garage G. Bove SA	M. Giorgio Bove
Helena Zanelli Création	Mme Helena Zanelli
Moby Dick	M. Frédéric Descombes
Permanence d'avocats Versoix	Mme Ninon Pulver
Pharmacies de Versoix	Mme Sylvie Zagoury
Profil Gagnant	Mme Nathalie Métrallet
Sofidad SA	M. Fabrice Gocalves
UBS Succursale de Versoix	M. Vincent Pressotto

2) Election des scrutateurs

M. Pierre Schenker s'adresse à Mme Djenhani qui accepte de fonctionner en tant que scrutateur pour cette Assemblée générale.

3) Approbation du pv de l'AG du 25 mars 2015 (visible sur www.ader-versoix.ch)

Aucune question ni remarque n'étant formulée au sujet du procès-verbal visible sur le site www.ader-versoix.ch, celui-ci est approuvé et décharge est donnée au secrétariat. Remerciements à Mme Djenhani qui en était l'auteur.

4) Rapport de la présidence

Avant de nous lire son rapport, **M. Pierre Schenker** tient à remercier chaleureusement les membres présents qui constituent un tiers des membres, soit 16 entreprises. Il relève

toutefois que cela n'a pas été facile de nous réunir pour cette Assemblée générale, malgré une convocation qui stipulait l'importance particulière de cette séance. Pour un autre tiers, il n'a tout simplement pas eu de réponse. Ces proportions sont inquiétantes par rapport aux efforts à fournir.

Il rappelle la liste des objectifs que l'ADER s'est fixés lors de l'Assemblée générale 2015 et les moyens qui sont nécessaires pour les atteindre. Mandat avait été donné au comité de l'ADER pour aller dans ce sens et il propose aux membres présents de leur soumettre le travail accompli par ce même comité et demander leur accord pour continuer ses actions.

Avant lecture de son rapport, **M. Pierre Schenker** nous confirme qu'il n'assumera plus son rôle de président. Statutairement, il nous indique que c'est le comité qui se répartit les fonctions mais étant donné les projets en cours, il lui semble important de présenter lors de cette séance le futur nouveau président. Il précise qu'il assurera quelques temps la transition.

Le président donne lecture de son rapport. (voir annexe)

5) Rapport du trésorier (exercice 2015)

M. Pierre Schenker distribue le bilan et le compte d'exploitation 2015. (voir annexe)

En l'absence de M. Roger Antoniadis, trésorier, il se dit prêt à répondre à toutes les questions dans la mesure de ses moyens et signale qu'il est possible de poser des questions également par écrit. Il précise qu'il y a eu très peu de dépense pendant l'exercice 2015.

6) Rapport des vérificateurs des comptes

Rapport de **MM. Christophe Courtois** et **Vincent Bardet**. (voir annexe)

M. Vincent Bardet donne lecture du rapport qui recommande d'approuver les comptes.

7) Rapport des activités 2015

Rapport de **M. Dominique Ludi**, vice-président :

7.1 Caisses à savon et Fête de la jeunesse, 3 mai 2015. (voir annexe)

7.2 Visite de la FIBA – Fédération de Basket, Mies, 22 octobre 2015. (voir annexe)

Rapport de **M. Michel Jaeggle** :

7.3 Concour de déguisement de l'Escalade (voir annexe)

La ville de Versoix, par l'intermédiaire de **Mme Sabine Dubois**, a organisé en date du 23 novembre 2015 une soirée à l'Aula des Colombières qui était dédiée aux entreprises, dont plusieurs membres de l'ADER étaient présents et dont les sujets étaient axés essentiellement sur des questions financières et de prévoyance. Elle rappelle que pour l'édition 2014, l'ADER avait eu l'occasion de se présenter et que cette soirée est accessible aussi bien aux petites PME qu'aux entreprises plus conséquentes. Elle souligne l'importance de la présence régulière de l'ADER à cette soirée qui pourra ainsi développer son réseau et ses contacts.

8) Approbation des rapports et décharge au comité

Après avoir demandé à l'Assemblée si des objections ou question étaient à formuler concernant les trois rapports susmentionnés, **M. Pierre Schenker** constate que ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des membres présents. Décharge est donc donnée au comité.

9) Projets 2016

M. Pierre Schenker annonce la participation de l'ADER aux manifestations suivantes :

9.1 Participation à la Fête de la Jeunesse

9.2 Concours de déguisement de l'Escalade

9.3 Visite culturelle (à déterminer dans le courant 2016)

9.4 **Développement de l'ADER, nouveaux objectifs, nouveaux moyen**

Pour ce dernier point (9.4), **M. Pierre Schenker** passe la parole à M. Claudio Pisani qui va revenir sur les objectifs et actions à poursuivre par l'ADER qui ont été discutés à l'Assemblée générale 2015, afin de connaître la position des membres présents.

M. Claudio Pisani précise qu'il abordera les points 9.4, 10, 11 et 12 dans la présentation qui va suivre mais que l'ordre du jour suivra son cours normal par la suite. Il informe l'Assemblée que M. Jérôme Picot interviendra en concluant sa présentation.

Courage et audace, tels sont les termes de **M. Claudio Pisani** qui reviennent souvent dans sa présentation et il en faudra pour décider de l'avenir de l'ADER.

Il relève la qualité des objectifs de l'ADER et pense que l'on pourrait en rajouter, comme par exemple une monnaie régionale pour Versoix et sa région, tel que le WIR à Bâle. Il fait le parallèle avec le « grand Genève » qui pourrait s'appliquer au « grand Versoix ». Les idées ne manquent pas mais ce sont les moyens financiers et humains qui font défaut. Il est persuadé que les moyens humains seront toujours à disposition du moment que les moyens financiers le seront également. Cela signifie qu'une hausse des cotisations est à envisager, complétée avec un éventuel soutien financier des autorités communales concernées et définies par les objectifs adoptés l'an passé.

M. Claudio Pisani précise que dans la présentation du budget qui va suivre, il y aura des cotisations augmentées au tarif le plus bas selon un système fondé sur les capacités économiques et financières des membres. Il s'en suivra une demande à formuler auprès de nos autorités publiques afin qu'elles participent financièrement.

Il distribue un document comptable sur lequel sont présentés les comptes 2015 et le budget 2016 en deux versions : l'un avec une cotisation à CHF 240.-- et l'autre avec une cotisation de CHF 350.--.

Il diffuse et commente également un deuxième document de la CCIG – Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève qui présente des critères bien précis (effectif + capital social) quant à la fixation des cotisations des entreprises qui font partie de la CCIG.

Tous ces éléments sont largement repris par **M. Claudio Pisani** tout en faisant référence à la situation de l'ADER dans son calcul des cotisations et dans l'ouverture d'un poste de secrétaire à 50%, en précisant que cela peut être un contrat de mandat pour une personne indépendante ou un contrat de travail fixe auquel il faut rajouter 15 % de charges sociales.

Par rapport au déficit de CHF 12'128.45 indiqué sur le document comptable, **M. Claudio Pisani** et le comité de l'ADER propose aux membres présents de s'adresser aux autorités publiques pour obtenir une aide à cet égard. Si le budget 2016 est accepté, l'ADER aura un secrétariat pour atteindre les objectifs décidés en 2015.

M. Jérôme Picot rappelle très brièvement son adhésion à l'ADER fin 2013 et avait déjà, lors d'une Assemblée générale, suggéré une augmentation des cotisations ce qui avait déplu à quelques membres.

Aujourd'hui, à son sens et bien que ce comité soit tout dévoué, il pense qu'il faut aller de l'avant avec cette idée car l'association ressemble plus à une amicale qu'à une association qui veut réellement développer une région dans une perspective économique.

Depuis 2 ans, **M. Jérôme Picot** recense toutes les entreprises entre Chambésy et Céligny dans le but de savoir quelles sont celles qui déploient réellement une activité, de celles qui sont purement domiciliées. Officiellement, pas loin de 1000 entreprises ont leur siège dans la région. Un gros travail de marketing est à faire à cet égard et pour cela il faut que l'ADER s'en donne les moyens. C'est une partie importante du cahier des charges d'un secrétariat à venir. Les deux axes principaux par lesquels l'ADER peut se donner les moyens de faire face à ces objectifs, ce sont dans un premier temps, l'augmentation des cotisations, et dans un deuxième temps, l'accroissement du nombre de membres. Le comité peut se pencher également sur la question de développer une région avec un pool central à Versoix et pourquoi pas avec la France voisine.

Il appuie également le travail fait par M. Claudio Pisani auprès des autorités de Mies qu'il faut appliquer à d'autres communes. Il ajoute que l'ADER est également d'intérêt public et par ce fait, la commune de Versoix qui s'est dotée d'une déléguée à la promotion économique en la personne de Mme Sabine Dubois a tout intérêt à ce que l'ADER se développe. Les communes avoisinantes qui sont dépourvues de ce genre d'association, pourraient être intéressées à participer moyennant une participation financière sous forme de subvention. Bien évidemment, des règles claires devront être établies entre l'ADER et les communes qui désirent s'impliquer pour éviter qu'elles ne se sentent lésées et que c'est également dans leur intérêt d'en faire partie.

Le but à viser est simple : tout commerçant arrivant dans la région, doit être amené à en déduire que ne faisant pas partie de l'ADER, il est pénalisé en tant qu'acteur économique et n'aura pas les mêmes avantages.

Il est également persuadé que si l'ensemble des membres de l'ADER se pourvoit d'un présentoir dans leurs locaux professionnels affichant toutes les entreprises de l'association, serait un excellent moyen supplémentaire de faire connaître l'ADER.

Il évoque également la possibilité aux membres de trouver un avantage dans les services et prestations proposés par les entreprises faisant partie de l'association sous forme de réduction de prix ou de compensations directes. Les possibilités sont vastes dans ce domaine et tout un chacun y trouvera un intérêt mais en gardant toujours à l'esprit la mise sur pied d'un secrétariat conforme.

Il est en outre convaincu que les objectifs de l'ADER sont légitimes et la bonne volonté est là mais il relève un certain manque de solidarité entre les membres. Il est d'avis qu'il faut proposer quelques sorties conviviales aux membres pour qu'ils puissent se connaître un peu mieux.

Les manifestations auxquels l'ADER participe sont sympathiques mais elles ne sont pas la raison d'être d'une association économique. Ces ambitions doivent être plus grandes.

Pour conclure, il nous fait part de son sentiment par rapport à la durée de vie de l'ADER qui selon lui, dépend essentiellement d'un changement de cap radical au niveau objectif et finance.

M. Pierre Schenker, se référant aux arguments développés par le comité, ouvre la discussion aux membres présents :

M. Vincent Hornung (AXA Winterthur) estime qu'il y a deux volets importants, celui de l'augmentation des cotisations et celui de travailler dans le même sens. Il reste toutefois

perplexe par rapport à l'augmentation du nombre de membre qui aura comme seul point positif d'apporter plus de moyens financiers à l'association mais qui n'aura pas d'impact direct sur les entreprises membres de l'association. Il pense que les communes en général, et plus particulièrement celle de Versoix, devraient plus s'impliquer dans le développement des entreprises de Versoix car c'est un apport important au niveau des impôts. Il pense aussi que c'est aux autorités de donner un mouvement à cet égard en organisant des repas où les entreprises pourraient se rencontrer et établir des contacts.

La logique de faire appel aux entreprises de l'ADER avant tout lui semble essentielle et espère que tous les membres agissent de la même manière pour avancer dans le bon sens. Il a un doute quant à l'augmentation des cotisations et la mise sur pieds d'un secrétariat permanent pour y arriver. Il déplore le manque de demande de devis et suggère d'organiser des visites d'entreprise pour ainsi mieux comprendre ce qui s'y développe. Il pense également aux déjeuners d'affaires qui permettent des échanges intéressants.

M. Vincent Bardet partage les propos de M. Jérôme Picot quant à la façon d'augmenter le nombre de membres et donner ainsi un nouvel élan à l'association. Il se dit d'accord pour l'augmentation des cotisations pour autant qu'il y ait un retour sur investissement. Il aimerait que le comité puisse lui indiquer quels en seront les retours positifs.

M. Pierre Schenker insiste sur les moyens financiers dont a besoin l'association pour atteindre ses objectifs et rappelle au passage l'élaboration d'un site internet, d'un film et de diverses sorties culturelles qui ont pu s'effectuer grâce aux cotisations et à un comité enthousiaste. Il rappelle les objectifs importants que l'ADER s'est fixé et qui passent obligatoirement par une recherche cruciale de nouveaux membres.

M. Jérôme Picot revient sur les prestations des uns et des autres dont les marges ne sont pas les mêmes et pense que par une simple convention, chacun pourrait s'engager à appliquer des rabais intéressants pour les membres afin qu'ils ne s'adressent pas ailleurs. Ces mêmes rabais n'étant pas accordés aux non membres, on peut espérer que cela influe sur leur décision d'adhérer à l'ADER ou pas. Concrètement, ces avantages pourraient s'étendre à d'autres communes.

M. Vincent Bardet n'est pas tout à fait du même avis et s'interroge sur la démarche de travailler dans ce sens et n'est pas sûr que tous les membres suivront le mouvement et fait référence aux budgets serrés de certaines entreprises. Il relève également le manque de demande de devis car elle permettrait d'ajuster ses prix cas par cas.

M Pierre Schenker revient sur les questions fondamentales que doit se poser l'ADER, à savoir si nous voulons maintenir l'ADER tel quel avec quelques améliorations ou essayer de développer les relations entre les entreprises et augmenter le nombre de membre. Pour ce faire, il faut développer son réseau, augmenter les cotisations et mettre sur pied un secrétariat plus présent qui rendrait l'ADER ainsi plus visible.

Il n'envisage à aucun moment que l'ADER devienne une chambre de commerce « bis » et explique la raison de la présentation du document de la CCIG par le fait que celle-ci donne des informations intéressantes et concrètes pour la proposition de l'augmentation des cotisations.

Il fait mention de sa visite avec M. Claudio Pisani aux autorités de Mies qui leurs ont fait un accueil des plus chaleureux mais au bout du compte, cela n'a rien donné car l'ADER n'avait pas d'objectifs solides à leur présenter et d'où la genèse du document « Objectifs et Actions ».

Pour conclure, il insiste sur le fait que nous devons être entreprenant et s'en donner les moyens en augmentant les cotisations.

M. Dominique Ludi évoque les années d'existence de l'ADER pendant lesquelles les mêmes questions se posaient déjà, à savoir comment attirer de nouveaux membres et que va-t-on leur proposer. Il se dit séduit par les propos tenus et, par M. Claudio Pisani,

et par M. Jérôme Picot et ajoute que l'ADER a toutes les cartes en mains pour se développer.

M. Jérôme Picot cite son expérience concernant l'agence Versoix Voyage qu'il ne connaissait pas autrement et c'est en adhérant à l'ADER qu'il s'est rendu compte de son existence. Il accentue le fait que plus les membres de l'association seront solidaires, plus ceux-ci y gagneront et le réseau de l'ADER se verra ainsi fortement étendu. Il revient sur l'idée d'un présentoir des membres de l'association que chacun pourra exposer dans ses locaux et qui donnera des informations précieuses quant à leur existence au sein de l'ADER.

M. Michel Jaeggle trouverait dommage de ne pas tenter l'expérience.

M. Pierre Schenker est acquis à ce qui précède mais précise qu'il faut bien se rendre compte que cela demandera de l'organisation et l'engagement d'une secrétaire. Il observe toutefois que les secteurs représentés ce soir sont de toute provenance mais regrette le peu de membre présent.

Il s'adresse à l'Assemblée pour leur demander leur accord de mettre en votation la proposition de développement de l'ADER avec les nouveaux objectifs et l'augmentation des cotisations.

M. Vincent Bardet s'interroge pour cette votation car l'approche de l'ADER auprès des autorités communales de Versoix pour obtenir une aide financière est une démarche qui n'a pas été entreprise à ce jour et personne ne sait si elle aboutira.

M. Pierre Schenker précise que la démarche auprès des autorités de Versoix n'aboutira probablement pas avant cet automne et que d'ici là les dépenses de l'ADER seront maîtrisées. Il rappelle que les objectifs de l'ADER ont déjà été soumis à l'Assemblée générale 2015 et qu'ils ont été approuvés par cette même Assemblée.

M. Claudio Pisani revient sur le document de la CCIG qui présente des barèmes de cotisations bien précis (effectif + capital social) et pense que l'ADER peut prendre position sur la base de leur document dans l'augmentation de ses cotisations.

M. Pierre Schenker indique que si l'augmentation des cotisations selon le barème CCGI est acceptée, elle sera calculée sur la base d'un questionnaire qui sera envoyé à chaque entreprise.

M. Michel Jaeggle suggère que l'ADER augmente les cotisations de CHF 240.-- à CHF 350.-- pour tout le monde dans un premier temps et revenir en 2017, avec une proposition basée sur les barèmes de la CCIG.

Une discussion est engagée sur les barèmes de la CCIG concernant les grandes entreprises implantées à Versoix, comme la Migros ou les banques qui verront leur cotisation augmentée considérablement selon les dispositions appliquées par la CCIG. Il est précisé que se seront les entités membres de l'ADER qui seront concernées.

M. Pierre Schenker maintient que si les cotisations ne sont pas augmentées selon les dispositions de la CCIG, l'ADER ne pourra pas, entre autre, mettre sur pied un secrétariat compétent et la situation ne s'améliorera pas.

Il demande à passer au vote selon les principes ci-dessous et dans leur globalité (points 10), 11) et 12) :

- Principe d'augmentation des cotisations
- Principe d'augmentation des cotisations selon le barème de la CCIG
- Présentation du budget (voir annexe)

M. Pierre Schenker constate que la majorité des membres présents a accepté dans leur globalité les 3 points susmentionnés. Décharge est donc donnée au comité.

Il remercie et félicite l'Assemblée pour son vote qui va dans le sens préconisé dans les discussions.

13) Elections

13.1 du comité

M. Pierre Schenker cite les membres du comité actuel en précisant les démissions survenues dans le courant 2015 :

Pierre Schenker, président, Dominique Ludi, vice-président, Roger Antoniadis, trésorier (démission), Pierre Dupanloup, consultant, Michel Jaeggli, comm. Fête, Nathalie Métrallet, secrétaire (démission), Carl Buchmann, membre, Matthieu Honoré, membre, Jérôme Picot, membre, Claudio Pisani, membre.

Il précise que M. Roger Antoniadis ne se présentera plus, ainsi que Mme Nathalie Métrallet qui est déjà remplacée par Mme Martine Merazzi en tant que procès-verbaliste et également membre de l'ADER.

Le président demande à l'Assemblée si quelqu'un est intéressé à rejoindre le comité mais tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote du nouveau comité.

La majorité des membres présents accepte la composition du nouveau comité qui se présente désormais comme suit :

Dominique Ludi, vice-président, Pierre Dupanloup, consultant, Michel Jaeggli, comm. Fête, Martine Merazzi, secrétaire, Carl Buchmann, membre, Matthieu Honoré, membre, Claudio Pisani, membre, Pierre Schenker, membre.

13.2 d'un trésorier (ère)

M. Pierre Schenker informe que l'ADER est pour le moment dépourvue de trésorier et que des démarches à ce sujet vont se faire tout prochainement, plus précisément auprès d'un de nos membres, la Fiduciaire Sofidad SA.

13.3 de deux vérificateurs aux comptes et d'un suppléant

M. Vincent Bardet étant suppléant pour l'exercice 2015, il est nommé vérificateur pour 2016. **M. Marc-André Cartier** se propose également en tant que vérificateur.

M. Joaquim Da Silva se propose en tant que suppléant.

Il est précisé que Mme Martine Merazzi étant secrétaire de l'ADER, elle ne peut plus être nommée suppléante ou remplaçante.

13.3 d'un président

M. Pierre Schenker confirme sa volonté de ne plus se présenter en tant que président et annonce que **M. Jérôme Picot** se propose de reprendre la présidence et l'en remercie vivement. Il est bien évidemment applaudi par l'Assemblée qui lui reconnaît ainsi toute légitimité.

14) Divers

M. Vincent Hornung informe qu'il a été approché par le FC Versoix qui lui a demandé de proposer ses affiches de propagande à l'Assemblée tout en faisant part de leur souhait de soutien par l'ADER.

Mme Sabine Dubois estime qu'un poste de secrétaire à 50 % n'est pas nécessaire et souligne qu'il est possible de faire beaucoup de travail avec une présence de 20 à 25%. Elle précise qu'elle est engagée auprès de la Mairie avec un taux d'occupation

semblable et estime qu'il est suffisant et précise encore que le taux qu'elle préconise rentrerait plus dans le budget de l'ADER.

Mme Sabine Dubois confirme qu'elle est à disposition en tant que déléguée à la promotion économique.

La parole n'étant plus demandée, **M. Pierre Schenker** remercie chacun de sa participation et invite les membres présents à se rendre au repas au restaurant Le Repère.

Séance levée à 20h30

Versoix, vendredi 11 mars 2016 / Martine Merazzi